



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



Audit et Conseil Union
17bis rue Joseph de Maistre
75876 Paris Cedex 18
France

AB Science S.A.
Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018
AB Science S.A.
3, avenue Georges V - 75008 Paris
Ce rapport contient 32 pages
Référence : LG-192-82



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



Audit et Conseil Union
17bis rue Joseph de Maistre
75876 Paris Cedex 18
France

AB Science S.A.

Siège social : 3, avenue Georges V - 75008 Paris
Capital social : €.415 972

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée générale de la société AB Science,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AB Science relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note 5 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comptabilisation des charges liées aux études cliniques

Point clé de l'audit :

Les études cliniques engagées par la société dans le cadre de son activité sont réalisées sur une multitude de sites en France et à l'international et font appel à des sous-traitants.

Comme indiqué dans la note 5.4. « Créances et dettes » de l'annexe aux comptes annuels, les coûts sur les recherches en cours sont comptabilisés selon l'état d'avancement des travaux à la date de clôture de l'exercice.

Nous avons considéré la comptabilisation des charges liées aux études cliniques sur la bonne période comptable comme un point clé de l'audit en raison de l'organisation du suivi financier de ces études.

Réponse apportée lors de notre audit

Dans le cadre de notre audit, nos travaux ont notamment consisté à prendre connaissance de la procédure de lancement des études cliniques, des procédures d'autorisations des engagements de dépenses et du processus de suivi des coûts cliniques liés à chaque étude.

Nous avons également :

- demandé aux principaux fournisseurs de nous confirmer par écrit le montant dû au 31 décembre 2018, analysé les réponses obtenues et mis en place des procédures alternatives en l'absence de réponse ;
- analysé les engagements en-cours à travers la revue des principales études cliniques et réalisé les travaux suivants:
 - o contrôle du calcul des charges à payer sur chaque étude ;
 - o appréciation de la cohérence de l'augmentation des engagements par rapport à l'avancement des études ;
 - o analyse de l'évolution des coûts par patient sur chaque étude testée ;
- apprécié le rattachement des dépenses engagées en fin d'exercice à la bonne période comptable en examinant les factures reçues au cours des premiers mois de 2019.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D. 441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société AB Science par votre assemblée générale du 31 décembre 2009 pour le cabinet KPMG et du 28 juin 2017 pour le cabinet Audit et conseil Union.

Au 31 décembre 2018, le cabinet KPMG était dans la 10^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Audit et Conseil Union dans la 2^{ème} année, dont respectivement neuf et deux années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le

contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

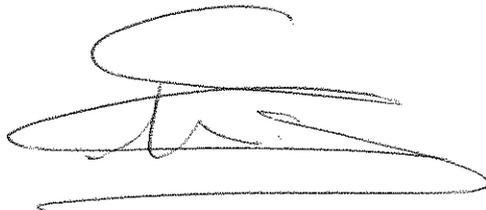
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 30 avril 2019

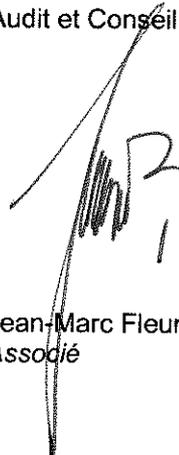
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Laurent Genin
Associé

Paris, le 30 avril 2019

Audit et Conseil Union



Jean-Marc Fleury
Associé

BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

Bilan Actif

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements et provisions	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	7 416	7 416		
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	3 775 452	2 795 704	979 749	1 089 682
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	3 782 868	2 803 120	979 749	1 089 682
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	541 752	475 626	66 126	97 353
Autres immobilisations corporelles	564 272	477 754	86 518	73 257
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	1 106 024	953 380	152 644	170 610
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	171 394	171 394		
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	102 000		102 000	
Autres immobilisations financières	54 466		54 466	47 422
TOTAL immobilisations financières :	327 860	171 394	156 531	47 422
ACTIF IMMOBILISÉ	5 216 753	3 927 893	1 288 859	1 307 714
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	680 961	680 961		
Stocks d'en-cours de production de biens	227 979	85 779	142 200	124 123
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis	34 812	24 500	10 312	34 930
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	943 752	791 240	152 512	159 053
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	236 475		236 475	449 182
Autres créances	8 347 354	253 017	8 065 192	8 330 789
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	8 583 829	253 017	8 330 812	8 779 970
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	6 000 467		6 000 467	10 000 800
Disponibilités	5 472 981		5 472 981	28 787 772
Charges constatées d'avance	636 071		636 071	898 115
TOTAL disponibilités et divers :	12 109 518		12 109 518	39 686 688
ACTIF CIRCULANT	21 637 099	1 044 257	20 592 843	48 625 711
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écart de conversion actif	23 249		23 249	8 973
TOTAL GÉNÉRAL	26 877 101	4 972 150	21 904 951	49 942 398

Bilan Passif

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
SITUATION NETTE		
Capital social dont versé 415 972	415 972	415 504
Primes d'émission, de fusion, d'apport,....	206 301 495	206 241 151
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(184 943 632)	(156 884 862)
Résultat de l'exercice	(28 639 599)	(28 058 770)
TOTAL situation nette :	(6 865 763)	21 713 023
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	(6 865 763)	21 713 023
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	9 331 391	9 331 391
AUTRES FONDS PROPRES	9 331 391	9 331 391
Provisions pour risques	168 249	8 973
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	168 249	8 973
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	21 741	5 413
Emprunts et dettes financières divers	14 086	14 086
TOTAL dettes financières :	35 826	19 499
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 036 292	15 482 957
Dettes fiscales et sociales	3 970 939	3 170 561
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	14 738	15 720
TOTAL dettes diverses :	19 021 969	18 669 237
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	19 057 795	18 688 737
Ecarts de conversion passif	213 279	200 274
TOTAL GÉNÉRAL	21 904 951	49 942 398

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2018

	Période du	01/01/18	au	31/12/18
RUBRIQUES			Net (N)	Net (N-1)
			31/12/2018	31/12/2017
Ventes de marchandises			1 674 310	1 711 687
Production vendue de services			(32 273)	48 606
Chiffres d'affaires nets			1 642 037	1 760 293
Production stockée			17 499	(124 745)
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			70 787	2 500
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			220 093	121 453
Autres produits			4 799	19 076
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 955 214	2 183 242
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises et droits de douane				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnement			241 465	145 885
Variation de stock matières premières et approvisionnement			178 857	1 451
Autres achats et charges externes			24 524 000	27 759 585
TOTAL charges externes :			24 944 322	27 906 921
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			264 436	163 207
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			7 484 233	6 061 618
Charges sociales			3 069 575	2 429 635
TOTAL charges de personnel :			10 553 808	8 491 254
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			612 356	409 877
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			99 826	29 866
Dotations aux provisions pour risques et charges			145 000	
TOTAL dotations d'exploitation :			857 182	439 743
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			44 382	45 719
CHARGES D'EXPLOITATION			36 664 131	37 046 844
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(34 708 916)	(34 863 602)
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			15 748	21 906
Reprises sur provisions et transferts de charges			8 973	68 155
Différences positives de change			76 975	52 776
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			101 696	142 836
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations financières aux amortissements et provisions			23 313	8 973
Intérêts et charges assimilées			23 106	34 475
Différences négatives de change			38 395	58 499

		Période du	01/01/18	au	31/12/18
RUBRIQUES				Net (N)	Net (N-1)
				31/12/2018	31/12/2017
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				84 813	101 947
RÉSULTAT FINANCIER				16 883	40 889
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS				(34 692 034)	(34 822 713)
PRODUITS EXCEPTIONNELS					
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				374 490	356 951
Produits exceptionnels sur opérations en capital					
Reprises sur provisions et transferts de charges					
				374 490	356 951
CHARGES EXCEPTIONNELLES					
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				1 182	11 959
Charges exceptionnelles sur opérations en capital					
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions					
				1 182	11 959
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL				373 307	344 992
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise					
Impôts sur les bénéfices				(5 679 127)	(6 418 951)
TOTAL DES PRODUITS				2 431 400	2 683 029
TOTAL DES CHARGES				31 070 999	30 741 799
BÉNÉFICE OU PERTE				(28 639 599)	(28 058 770)

ANNEXE COMPTES SOCIAUX

1 Historique et présentation

AB Science est une société du secteur pharmaceutique qui recherche et développe des molécules thérapeutiques à usage humain et vétérinaire dans le but de fabriquer et commercialiser des médicaments.

Chiffres clefs de la société depuis sa création (en K€) :

	De 07/2001 à 31/12/2013	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018	Total
Augmentation de capital	+ 329	0	21	36	30	0	+ 416
Augmentation de la prime d'émission	+ 85 328	+ 58	+ 25 288	+ 53 221	+ 42 346	0	+206 241
TOTAL	+ 85 657	+ 58	+ 25 309	+ 53 257	+ 42 376	0	+206 657
Crédit d'impôt recherche	25 916	4 124	5 486	6 890	6 557	5 679	54 652
Perte de l'exercice	87 361	15 774	26 478	27 270	28 059	28 640	213 582
Frais de recherche sous-traités	60 886	12 339	21 121	25 291	25 112	22 179	166 928
Frais de personnel	43 213	7 855	9 612	9 680	8 491	10 554	89 405

2 Risques liés à l'activité de recherche au financement des programmes

2.1 Risques liés à l'activité

La recherche scientifique est une activité risquée dont les résultats sont aléatoires car ils dépendent des éléments suivants :

- La capacité de financement jusqu'à leur terme des programmes de recherche.
- Les résultats des programmes de recherche qui peuvent justifier l'abandon de ces programmes.
- L'évolution des environnements concurrentiels et législatifs qui peuvent modifier la pertinence de certains programmes de recherche.
- La disponibilité du personnel (départ de la société, maladie...).
- Les recours et contentieux liés aux brevets.

2.2 Le financement des programmes de recherche

Le financement est assuré par :

- des augmentations de capital et des émissions d'emprunts obligataires au fur et à mesure des besoins nécessaires à la continuation des programmes de recherche,
- des aides et subventions versées par des organismes finançant la Recherche Scientifique en France.
- le remboursement du crédit d'impôt recherche dont le montant s'élève à 5 650 k€ au titre de l'année 2018.
- les revenus d'exploitation du masitinib en médecine vétérinaire.

3 Faits caractéristiques de la période

Etudes cliniques

- Sclérose latérale amyotrophique (SLA)

En avril 2018, le Comité du Médicament à Usage Humain (CHMP, Committee for Human Medicinal Products) de l'Agence européenne des médicaments (EMA) a adopté une opinion négative pour la demande d'autorisation de mise sur le marché du masitinib dans le traitement de la sclérose latérale amyotrophique chez l'adulte.

Les raisons de cette opinion négative sont les suivantes :

- Le CHMP a estimé, sur la base d'une inspection des bonnes pratiques cliniques effectuée sur deux des principaux centres d'investigation clinique de l'étude, que la fiabilité des données n'était pas assez robuste pour soutenir un enregistrement.
- Le CHMP n'a pas reconnu la pertinence clinique de la distinction faite par AB Science entre les patients ayant une progression « normale » (représentant 85% des patients de l'étude) et pour lesquels une amélioration du critère principal - score ALSFRS – a été démontrée, et ceux ayant une progression « rapide » (représentant 15% des patients de l'étude).
- Le CHMP a considéré que l'analyse primaire du score ALSFRS pour les patients ayant arrêté prématurément l'étude, basée sur la méthode LOCF (last observation carried forward) pourrait introduire un biais dans l'analyse des résultats.

AB Science évalue la possibilité de resoumettre une demande d'autorisation conditionnelle de mise sur le marché, sur la base des résultats finaux de l'étude AB10015. En effet, la demande d'autorisation de mise sur le marché avait été déposée en septembre 2016 sur la base des résultats intérimaires de l'étude AB10015 et les données finales de tolérance n'ont pas pu être inspectées pendant l'évaluation du dossier.

Dans l'hypothèse d'une soumission d'une nouvelle demande d'autorisation conditionnelle de mise sur le marché, cette demande s'appuierait sur les données suivantes non précédemment évaluées :

- Les données finales de tolérance
- De nouvelles analyses de sensibilité sur l'analyse primaire du score ALSFRS chez les patients ayant interrompu l'étude prématurément, en appliquant les méthodes recommandées par l'EMA afin de corroborer les résultats selon la méthode LOCF (last observation carried forward)
- De nouvelles données précliniques qui renforcent les mécanismes d'action du masitinib, ce qui est un point important dans le contexte d'une demande d'autorisation de mise sur le marché basée sur une seule étude pivot

Par ailleurs, une étude confirmatoire est nécessaire afin de confirmer les résultats de cette première étude pivot, même en cas de décision positive de l'EMA. Le protocole de cette étude confirmatoire a fait l'objet d'une validation préalable de la part de l'EMA dans le cadre d'une procédure de *protocol assistance*. AB Science va initier cette étude confirmatoire dans le traitement de la SLA sous réserve de la levée de la décision de l'ANSM de suspension de suspension des études cliniques.

▪ Autres études cliniques

L'étude de phase 3 du masitinib dans le traitement de patients atteints de sclérose en plaques progressive primaire ou de sclérose en plaques secondairement progressive sans poussées, se poursuit. L'IDMC n'a pas relevé de problème de tolérance pour le masitinib dans cette population de patients. Cette étude est fermée au recrutement, le nombre de patients prévus au protocole ayant été recruté. Les résultats de l'analyse finale sont attendus en 2019.

L'étude de phase 3 du masitinib dans le traitement en première ligne de patients atteints d'un cancer de la prostate métastatique hormono-résistant (mCRPC), se poursuit suite à l'analyse intérimaire de l'étude AB12003. Conformément au protocole de l'étude, une analyse intérimaire effectuée par l'IDMC était prévue une fois que 50% du nombre d'événements requis avait été atteint. Sur la base des résultats de cette analyse intérimaire, l'IDMC a recommandé la poursuite de l'étude AB12003 dans une sous-population prédéfinie de patients, identifiée sur la base d'un biomarqueur biologique spécifique de l'agressivité de la maladie et qui représente environ deux tiers des patients éligibles. Un total de 468 patients appartenant à cette sous-population doit être recruté, le recrutement des patients qui ne présentent pas ce biomarqueur étant arrêté. Sur la base des règles définies pour l'analyse intérimaire, cette recommandation de l'IDMC signifie que la probabilité de succès de l'étude AB12003 est supérieure à 80% dans la sous-population prédéfinie de patients, si les patients restant à recruter génèrent les mêmes données que ceux analysés pour l'analyse intérimaire. AB Science prévoit de terminer l'étude AB12003 en 2020.

L'étude de phase 3 du masitinib dans le traitement de la maladie d'Alzheimer a terminé son recrutement. Un total de 721 patients a été recruté. Le Comité Indépendant de Revue des Données (IDMC) a, à chaque reprise, recommandé la poursuite de cette étude de phase 3 sur la base de l'analyse des données de tolérance et à une reprise, sur la base du résultat du test de futilité sur l'efficacité. L'analyse finale interviendra en 2019.

Réorganisation du développement clinique d'AB Science en 2018

Tirant les conséquences de la décision de suspension des études cliniques en France par l'ANSM, AB Science a totalement réorganisé son activité de développement clinique afin d'en assurer la conformité avec les bonnes pratiques cliniques.

Les principaux éléments de cette réorganisation sont les suivants :

- Nouvelle organisation du développement clinique avec le recrutement de 9 professionnels ayant chacun un minimum de 15 années d'expérience dans l'industrie pharmaceutique
- Mise en place d'un nouveau système de gestion de la qualité (QMS), identifié comme la cause première des déviations observées lors des précédentes inspections
- Réévaluation de l'ensemble des données de tolérance du masitinib, avec une nouvelle analyse complète des données de tolérance du masitinib effectuée durant l'année 2018

Une inspection de l'ANSM a été menée récemment afin de vérifier si les conditions de levée de la décision de suspension des études cliniques étaient réunies. AB Science rendra public la décision prise par l'agence.

Autres évènements

- Autres opérations sur les valeurs mobilières :

Au cours de l'année 2018 :

- 39 314 actions de valeur nominale de 0,01 euros ont été émises entraînant une augmentation du capital de 393,14 euros à la suite de l'exercice de bons de souscription d'actions.
- 7 527 actions de préférence gratuites d'une valeur nominale de 0,01 euro ont été attribuées

- Autres informations :

AB Science confirme son éligibilité au PEA-PME conformément au décret n°2014-283 du 4 mars 2014 pris pour l'application de l'article 70 de la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 fixant l'éligibilité des entreprises au PEA-PME soit : moins de 5 000 salariés d'une part, un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 500 millions d'euros ou un total de bilan inférieur à 2 000 millions d'euros, d'autre part.

4 Evènements post clôture

Aucun événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un impact sur la situation financière du groupe n'est intervenu depuis la clôture.

5 Principes, règles et méthodes comptables

Au 31 décembre 2018, le groupe présente une trésorerie de 11.6 M€ (soit les rubriques « Trésorerie et équivalent de trésorerie et actifs financiers courants », telles que détaillées aux chapitres 11 et 12 de l'annexe aux comptes consolidés) pour un endettement courant de 19.2 M€ et des créances courantes de 9 M€, dont 5.7 M€ de crédit d'impôt recherche 2018.

A la date de clôture, le financement de l'exploitation au cours des douze prochains mois est conditionné à la réalisation effective d'une promesse d'apport de fonds de 10 M€ dont dispose la société, ou, à défaut, à une levée de fonds réalisée sur le marché, ainsi qu'au remboursement ou au préfinancement du crédit d'impôt recherche 2018.

A la date d'arrêté des comptes, malgré l'incertitude liée à la réalisation effective de ces opérations de financement, les comptes ont été arrêtés en application du principe de continuité d'exploitation.

5.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles, à l'exception des frais de recherche qui sont comptabilisés en charges, sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Il en est de même pour les immobilisations corporelles.

Les immobilisations sont amorties comme suit :

Types d'immobilisations	Mode d'amortissement	Durée
Installations et agencements	Linéaire	3 ans et 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 ans

Matériel industriel	Linéaire	3 ans et 5 ans
Frais d'établissement	Linéaire	1 an
Frais dépôt de brevet	Linéaire	1 an / 20 ans
Logiciels	Linéaire	1 an et 3 ans

Les nouveaux brevets qui seront source d'avantages économiques sont amortis sur 20 ans.

5.2 Immobilisations financières, trésorerie et valeurs mobilières de placement

• *Titres de participation*

• La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres de participation repose sur une approche multicritères prenant en compte l'actif net des sociétés ainsi que leurs perspectives de développement.

• *Valeurs mobilières de placement*

• Les valeurs mobilières sont inscrites à l'actif pour leur coût d'acquisition. Les moins-values latentes sont intégralement provisionnées sans compensation avec les gains éventuels.

5.3 Stocks

• Les stocks sont comptabilisés à leur coût de revient et dépréciés en fonction de leur destination et de leur stade d'avancement dans la chaîne de fabrication.

• Les stocks sont valorisés au coût moyen pondéré.

5.4 Créances et dettes

Les créances et dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances est constituée, si besoin, pour faire face au risque de non recouvrement.

Comptabilisation des dépenses relatives aux opérations de recherche en cours :

I – **En ce qui concerne les prestations sur les opérations de recherche en cours**, les coûts sont comptabilisés selon l'état d'avancement des travaux, qui s'apprécie en fonction des échéances opérationnelles prévues au contrat, ou si le contrat ne précise pas de telles échéances, au prorata temporis de la durée d'exécution du contrat à la date de clôture de l'exercice.

II – **En ce qui concerne les prestations sur les opérations de recherche abandonnées ou arrêtées**, les coûts sont constatés en fonction des clauses générales de ventes du sous-traitant acceptées par AB Science.

5.5 Opérations en devises

• Les créances et dettes libellées en devises sont comptabilisées au cours du jour de l'opération. A la clôture, elles sont converties au cours de clôture, les gains et pertes latents résultant de cette conversion étant portés en écarts de conversion. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques en totalité.

• Les écarts de change constatés en fin d'exercice sur les disponibilités en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

5.6 Provisions

• Des provisions pour risques et charges sont constituées, lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

5.7 Aides publiques

- La société bénéficie d'un certain nombre d'aides publiques, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées.
- Le traitement des aides publiques est le suivant : les subventions publiques sont inscrites à l'actif lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la société se conformera aux conditions attachées aux subventions et que les subventions sont reçues.
- Les subventions qui compensent des charges encourues par le Groupe sont comptabilisées de façon systématique en résultat sur la période au cours de laquelle les charges sont comptabilisées.
- Un prêt non remboursable sous conditions de l'Etat est traité comme une subvention publique s'il existe une assurance raisonnable que l'entreprise remplira les conditions relatives à la dépense de remboursement du prêt. Dans le cas contraire, il est classé en dettes. Les avances conditionnées, soumises ou non à intérêts, sont destinées à financer les programmes de recherche. Elles sont remboursables en cas de succès du projet. Ces avances sont comptabilisées en avances conditionnées et, le cas échéant, reprises en résultat en cas d'échec prévisible du projet.

6 Informations relatives au bilan

6.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

- Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

<u>Montants en Euros</u>	VALEUR BRUTE 01/01/2018	+	-	VALEUR BRUTE 31/12/2018
INCORPORELLES	3 746 756	414 974	378 862	3 782 868
CORPORELLES	1 036 542	69 482		1 106 024
FINANCIERES	218 752	116 156	7 048	327 860
TOTAUX	5 002 050	600 612	385 910	5 216 752

Le critère de rattachement des frais de dépôts de brevets est la date de demande de dépôt de brevet.

Les immobilisations incorporelles correspondent principalement aux frais de dépôts des brevets, la valeur des brevets ne figure pas à l'actif d'AB Science.

- Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

<u>Montants en Euros</u>	01/01/2018	+	-	31/12/2018
INCORPORELLES	2 657 074	524 908	378 862	2 803 120
CORPORELLES	865 932	87 448		953 380
TOTAUX	3 523 006	612 356	378 862	3 756 500

Détail des mouvements de la période :

<u>Montants en euros</u>	Augmentation	Diminution
Amortissement des frais de dépôt des brevets	468 035	378 862
Amortissement des logiciels	56 873	
Amortissement des inst tech., mat. et outillage	42 556	
Amortissement du matériel de bureau et informatique	41 975	
Amortissement des inst.générales, agencements et aménagements	2 702	
Amortissement du mobilier de bureau	216	
TOTAL	612 356	378 862

6.2 Immobilisations financières

Ce poste d'un montant de 328 K€ en valeur brute et 156 K€ en valeur nette se décompose ainsi :

- Autres participations : participation à hauteur de 100% dans le capital de nos filiales aux Etats-Unis et au Canada (171 K€ en valeur brute). Les titres sont dépréciés en totalité.
- Prêts : 102 K€ relatifs à des prêts au personnel.
- Autres immobilisations financières : 54 K€ relatifs aux dépôts de garantie versés.

6.3 Stocks

Les stocks s'élèvent à 153 K€ au 31 décembre 2018 contre 159 K€ au 31 décembre 2017 et s'analysent ainsi :

(en K€ et en valeurs nettes)	31.12.2018	31.12.2017
Stocks de matières premières et principes actifs	0	0
Stocks de produits intermédiaires	142	124
Stocks de produits finis	10	35
Total stocks	153	159

6.4 Autres créances

Ce poste représente un montant total brut de 8 347 K€ et un montant en valeur nette de 8 065 K€. Ce poste comprend principalement :

- Crédit impôt recherche et crédit impôt compétitivité 2018 pour 5 818 K€
- TVA pour 1 878 K€
- Fournisseurs débiteurs pour 162 K€
- Avances au personnel pour 80 K€
- Subvention à recevoir pour 70 K€

La troisième loi de finance rectificative a mis en place le Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE) à compter du 1er janvier 2013. Cette mesure prévoit, en 2018, un crédit d'impôt de 6%, assis sur les rémunérations inférieures ou égales à 2,5 fois le SMIC versées au cours de l'année civile. Le CICE a été comptabilisé en déduction des charges du personnel pour un montant de 139 K€. Le CICE sera utilisé pour financer notamment un effort de recrutement de personnel afin de renforcer nos équipes.

6.4.1 Détails du poste crédit d'impôt recherche

Le crédit d'impôt recherche relatif à l'année 2018 représente un montant total de 5 679 K€.

Le calcul du crédit d'impôt recherche se décompose de la manière suivante :

INTITULE	MONTANT en K€
Dotation amortissements matériel de recherche, y compris frais de fonctionnement	43
Dépenses de personnels chercheurs et techniciens	8 350
Dépenses de personnels jeunes docteurs	0
Dépenses forfaitaires de fonctionnement	4 207
Prise et maintenance des brevets	362
Opérations confiées à des organismes de recherche	5 968
Subventions encaissées en 2018	0
Avances conditionnées reçues en 2018	0
Total de la base annuelle du crédit impôt recherche	18 930
Crédit impôt recherche	5 679

6.5 Créances clients

Les créances clients s'élève à 236 K€.

6.6 Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2018, le montant des valeurs mobilières de placements est de 6 000 K€. Le portefeuille titre est composé de certificats de dépôts négociables pour 6 000 K€.

Il s'agit de placement sans risques.

6.7 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance au 31 décembre 2018 s'élèvent à 636 K€ et sont relatives principalement aux charges externes.

6.8 Détail des produits à recevoir

Le détail des produits à recevoir est le suivant :

	Montants en K€
Subvention à recevoir	70
Intérêts courus sur valeurs mobilières de placement	0
TOTAL	70

6.9 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Ce poste représente un montant total de 15 036 K€. Il n'y a pas de dettes à plus d'un an.

Il se compose de dettes « fournisseurs » pour un montant de 6 196 K€ et des factures non parvenues pour un montant de 8 840 K€.

Les dettes « fournisseurs » correspondent, pour la majeure partie, à des factures émises par des organismes et des prestataires intervenant dans les opérations de recherche.

Le poste « factures non parvenues » est composé des factures de fournisseurs de frais généraux et dans une proportion importante des dettes liées à des organismes et prestataires intervenant dans les opérations de recherche.

6.10 Capitaux propres

6.10.1 Capital social

Monsieur Alain Moussy, Président d'AB Science, est le principal actionnaire de la société.

Au 31 décembre 2018, le capital social de la Société s'élève à 415.972,43 euros, divisé en 41.597.243 actions d'une valeur nominale de 0,01 euro intégralement libéré. Le capital est constitué au 31 décembre 2018 de :

- 41.030.379 actions ordinaires
- 41.458 actions de préférence convertibles en actions ordinaires (« les actions de préférence »), catégorie B. Conformément à l'article 11. III. 7. des statuts d'AB Science, en cas d'offre publique d'acquisition et/ou d'échange, le Conseil d'Administration pourra, à compter de la date à laquelle l'Autorité des marchés financiers donnera sa déclaration de conformité sur l'offre publique d'acquisition et/ou d'échange, décider de la convertibilité immédiate de l'intégralité des Actions B en Actions A ».
- 525.406 actions de préférence 2016 (« les actions de préférence-2016»), catégorie C.

Au 31 décembre 2018 sur la base d'un cours de bourse de 3,468€, l'exercice de l'ensemble des instruments effectivement exerçables de la Société donnant accès au capital se décompose comme suit et entraînant la création de nouvelles actions comme suit :

- Options dont le prix d'exercice est supérieur ou égal au cours de bourse et dont les conditions d'exercice sont réalisées, sous réserve des conditions de vesting :
 - ✓ Stock-options attribués aux salariés : 508 540
 - ✓ BSPCE : 2 182 588
 - ✓ BSA : 627 939

L'exercice de ces options entraînerait une augmentation des capitaux propres de 32 148 K€ et une dilution du capital de 7,4%

- Actions de préférence émises en décembre 2016, relatives à la conversion des obligations convertibles en actions et dont les conditions sont détaillées dans le présent paragraphe :
 - ✓ Actions de préférence convertibles en actions ordinaires : 1 947 148
 - ✓ BSA Nominal : 4 506
 - ✓ BSA Capitalisé : 233 268

L'exercice de ces actions de préférence et BSA entrainerait une augmentation des capitaux propres de 9 738 K€ une dilution du capital de 5%

- Options fondées sur des critères spéciaux de performance dont les conditions sont détaillées aux paragraphes 11.3, 11.4 et 11.5 du présent rapport :
 - ✓ BSPCE : 3 118 082
 - ✓ BSA : 2 923 136
 - ✓ Conversion des AGAP en actions ordinaires : 4 145 800

L'exercice de ces options entrainerait une augmentation des capitaux propres de 68 272 K€ et une dilution du capital de 19,7%

L'exercice des instruments donnant accès au capital en circulation, ainsi que toutes attributions ou émissions nouvelles entraîneraient une dilution significative pour les actionnaires.

A noter qu'en cas d'exercice de l'ensemble de ces 15.691.007 titres, le montant des capitaux propres serait augmenté de 110 millions d'euros.

6.10.2 Tableau de variation des capitaux propres et autres fonds propres :

Montants en Euros	Montant début d'exercice	Augmentation	Diminution	Montant au 31 décembre 2018
Capital social	415 504	468		415 972
Bons de souscription/BEA	324 653	60 420		385 073
Prime d'émission	205 916 498		75	205 916 423
Résultat de l'exercice	<28 058 770>	<28 639 599>	<28 058 770>	<28 639 599>
Report à nouveau	<156 884 862>	<28 058 770>		<184 943 632>
Total capitaux propres	21 713 023	<56 637 481>	<28 058 695>	<6 865 763>
Autres Fonds Propres	9 331 391			9 331 391

6.10.3 Augmentations de capital

Les augmentations de capital en numéraire par émission de nouvelles actions ordinaires réalisées en 2018 ont été les suivantes :

En janvier 2018, le capital a été augmenté de 393,14 euros à la suite de l'exercice de 39 314 bons de souscription d'actions émis lors de l'Assemblée Générale du 28 juin 2017 et attribués par le Conseil d'Administration du 31 juillet 2017.

En décembre 2018, le capital a été augmenté de 75,27 euros à la suite de l'exercice de l'attribution définitive des actions de préférence gratuites attribuées par le Conseil d'Administration du 28 décembre 2017 (7 527 actions).

Par ailleurs, le capital du Groupe AB Science, qui s'élève à 410 718,37 euros au 31 décembre 2018, tient compte du reclassement du montant de l'augmentation de capital liée à l'émission des actions de préférence en passifs financiers, comptabilisé à tort en capital social en 2016 (5 254,06 euros).

Lors de l'Assemblée Générale du 31 décembre 2009 un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, étant précisé que le point de départ de ce délai de deux ans ne saurait être à une date antérieure au 1er avril 2010. Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Au 31 décembre 2018, le capital du groupe AB Science est composé de 41 071 837 actions dont 18 807 580 actions ont un droit de vote double.

6.11 Avances conditionnées (autres fonds propres)

Les avances conditionnées s'élèvent à 9 331 K€ et sont relatives aux avances suivantes :

- Avance conditionnée de Bpifrance ISI (projet d'innovation stratégique industrielle) portant sur le projet intitulé APAS-IPK-Amélioration de la Prédicativité de l'Activité et de la Sélectivité des Inhibiteurs Kinase, en oncologie, pour 4 432 K€. Le montant global de l'avance conditionnée s'élève à 4 432 K€ débloquables

en 4 phases. En cas de succès du projet, la société versera à Bpifrance à partir de la troisième année de commercialisation un intérêt de 1% du chiffre d'affaires annuel généré par l'exploitation des produits issus du projet, montant plafonné à 3,1 M€ par an et sur le chiffre d'affaires correspondant à deux exercices comptables.

- Avance conditionnée de Bpifrance ISI (projet d'innovation stratégique industrielle) portant sur le projet intitulé ROMANE dont l'objectif est de développer, dans le cadre de la maladie d'Alzheimer une molécule thérapeutique innovante, pour 4 899 K€. Le montant global de l'avance conditionnée s'élève à 5 764 K€ débloqués en 3 phases.
Le remboursement de l'aide par AB Science, exigible uniquement en cas de succès du projet marqué par l'enregistrement du masitinib dans une indication en neurologie, comprend :
 - ✓ le remboursement des 5 764 K€ sur quatre ans à compter du 30 juin 2020
 - ✓ puis sur les trois années suivantes le paiement d'un intérêt de 1% du chiffre d'affaires dans la limite de 7 M€.

6.12 Provisions

L'évolution des provisions pour charges, hors provision pour pertes de change, s'analyse comme suit au cours des exercices 2017 et 2018 :

<i>(En Milliers d'euros)</i>	Litiges	Provisions pour impôt	Total
31-déc-16	69	151	220
Dotations			0
Reprises utilisées	(28)	(151)	(179)
Reprises non utilisées	(41)		(41)
31-déc-17	0	0	0
Dotations	145		145
Reprises utilisées			0
Reprises non utilisées			0
31-déc-18	145	0	145

La provision pour litiges d'un montant global de 145 K€ au 31 décembre 2018 est principalement relative à deux litiges prudhommaux nés de la rupture des contrats de travail.

6.13 Détail des charges à payer

Le détail des charges à payer est le suivant :

	Montants en Euros
Fournisseurs, factures non parvenues	8 839 729
Provision congés payés	448 816
Personnel - charges à payer	1 616 673
Personnel - notes de frais charges à payer	28 137
Provisions charges sociales sur congés à payer	213 901
Provisions charges sociales sur primes à payer	668 793
Etat - charges à payer	153 082
Intérêts courus - banques	4 712
TOTAL	11 973 842

7 Informations sur le compte de résultat

7.1 Détails des charges

Les charges sont principalement composées des dépenses engagées auprès d'organismes ou prestataires intervenants dans le domaine de la recherche et des frais de personnel qui interviennent dans les programmes de recherche.

La composante principale des charges sont les prestations de recherche et développement de nouvelles molécules qui s'élèvent à 22 179 K€ hors charges de personnel par comparaison aux 26 110 K€ représentant le total des charges d'exploitation comptabilisées au 31 décembre 2018 hors charges de personnel et hors crédit impôt recherche.

7.2 Détails des produits

Le chiffre d'affaires de la Société au titre de l'année 2018 s'élève à 1 701 K€, principalement généré par l'exploitation d'un médicament en médecine vétérinaire.

7.3 Analyse du résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est un gain de 373 K€ et s'explique principalement par le solde de dettes fournisseurs anciennes non réclamées.

8 Autres Informations

8.1 Effectifs

L'effectif de la société au 31 décembre 2018 est de 118 personnes contre 108 personnes au 31 décembre 2017.

La filiale américaine de la Société compte par ailleurs 4 collaborateurs au 31 décembre 2018, contre 3 au 31 décembre 2017.

La filiale canadienne de la Société, dont l'activité a commencé en 2018, compte 1 collaborateur.

Le Groupe emploie 123 personnes au 31 décembre 2018 contre 111 personnes au 31 décembre 2017, 115 personnes sont salariées en France, 3 en Allemagne, 4 aux États-Unis et 1 au Canada.

La ventilation de l'effectif France par catégorie est la suivante :

▪ Dirigeant salarié :	1 personne
▪ Cadre :	110 personnes
▪ Non cadre	4 personnes

8.2 Engagements envers le personnel

Les engagements envers le personnel concernent les engagements de retraite.

La société n'a pas constitué de provision pour indemnités de départ en retraite.

Le passif éventuel représentant le montant des indemnités de départ du personnel présent au 31 décembre 2018, calculé en application de la convention collective et de l'ancienneté, hors charges sociales, s'élève à 479 K€.

AB Science verse les cotisations de retraite chaque mois à des organismes qui assureront le versement des pensions aux salariés lorsqu'ils seront en retraite (régime à cotisations définies). De ce fait, il n'y a pas lieu de comptabiliser des provisions pour pensions. Il n'existe pas de contrats de retraite à prestations définies au sein de la société AB Science.

8.3 Autres engagements donnés et reçus

Les engagements sont les suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2018	31.12.2017
Engagements donnés :	40	40
<i>Garantie donnée (1)</i>	40	40
Engagements reçus :	865	935
<i>BPIFrance :</i>		
<i>Subventions à recevoir (2)</i>	0	70
<i>Avances conditionnées à recevoir (2)</i>	865	865

(1) Suite à la location de nouveaux bureaux à Paris, une caution bancaire de 39,6 K€ a été donnée en faveur de la SCI Bizet en 2016.

(2) Les montants représentent les engagements reçus de BPIFrance déduction faite des versements reçus à la clôture, hors provisions dans le cadre du projet ROMANE de 865 K€ d'avances conditionnées restant à recevoir, les modalités de remboursement sont les suivantes :

Le remboursement de l'aide par AB Science, exigible uniquement en cas de succès du projet marqué par l'enregistrement du masitinib dans une indication en neurologie, comprend :

- le remboursement des 3 300 K€ sur quatre ans à compter du 30 juin 2020
- puis sur les trois années suivantes le paiement d'un intérêt de 1% du chiffre d'affaires dans la limite de 7M€.

8.4 Rémunérations des dirigeants

Les administrateurs d'AB Science ne sont pas rémunérés pour leur mandat d'administrateur.

La rémunération et le montant de l'engagement de retraite du dirigeant est présentée dans le rapport financier annuel (paragraphe 7.4)

Le directeur général et le directeur général délégué n'ont perçu aucune rémunération au cours de l'exercice 2018 au titre de leurs mandats.

8.5 Impôts sur les bénéfices

Déficits fiscaux :

Sur le plan fiscal, la société AB Science peut reporter indéfiniment ses déficits fiscaux accumulés depuis son 1^{er} exercice clos en 2001.

Situation actuelle :

Cumul des déficits fiscaux de 2001 à 2017 :	231 058 864
Déficit 2018 :	34 594 717
Cumul des déficits fiscaux au 31 décembre 2018 :	265 653 581

8.6 Consolidation

AB Science est une société indépendante appartenant majoritairement à des actionnaires individuels. Les comptes d'AB Science ne sont pas intégrés dans le périmètre de consolidation d'une autre société.

Le groupe AB Science établit des comptes consolidés aux normes IFRS.

8.7 Tableau des filiales et participations

Nom de la filiale	Valeur nette des titres (€)	Informations financières			
		Capital	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenue	Résultat de l'exercice au 31/12/2018
AB Science LLC	0	250 000 USD	-485 022 USD	100%	23 799 USD
AB Science Canada	0	100 CAD	0	100%	-92 998 CAD

8.8 Eléments concernant les entreprises liées et les participations

Nom de la filiale	Participations (en valeur nette)	Compte courant (en valeur nette)
AB Science LLC	0	79 678
AB Science Canada	0	0

8.9 Informations sur les transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées ne sont pas mentionnées car elles concernent d'une part des transactions avec les filiales détenues à 100% et d'autre part des transactions avec les mandataires sociaux de la société qui sont mentionnées dans les comptes consolidés et/ou dans le rapport financier annuel.

8.10 Informations sur les échéances des créances et dettes

ETAT DES CREANCES (en Euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Prêts	102 000	102 000	
Autres immobilisations financières	54 466		54 466
Autres créances clients	236 475	236 475	
Autres créances	8 347 354	8 287 495	59 859
Charges constatées d'avance	636 071	374 909	261 162
TOTAL	9 376 366	9 000 878	375 488

ETAT DES DETTES (en Euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	21 741	10 904	10 836	
Fournisseurs et comptes rattachés	15 036 292	15 036 292		
Autres dettes	3 999 763	3 999 763		
TOTAL	19 057 795	19 046 959	10 836	0

8.11 Plans d'options de souscriptions d'actions

Le tableau ci-après présente les principales caractéristiques des plans de souscription en cours d'acquisition.

PLANS												
	SO33C	SO10A	SO10B	SO10C	SO4A	SO4B	SO5A	SO4C	SO5B	SO5C		
Date d'octroi par le Conseil d'administration	15/09/2009	18/03/2010	03/02/2010	03/02/2010	01/07/2010	29/10/2010	29/10/2010	03/09/2011	03/09/2011	03/09/2011	17/02/2012	
Date d'acquisition des droits	15/09/2012	18/03/2014	03/02/2013	03/02/2013	01/07/2014	29/10/2014	29/10/2014	03/09/2015	03/09/2015	03/09/2015	17/02/2016	
Maturité du plan	15/09/2019	18/03/2020	03/02/2020	03/02/2020	30/06/2020	28/10/2020	28/10/2020	02/09/2021	02/09/2021	02/09/2021	16/02/2022	
Nombre d'options attribuées	112	290000	10	9	5985	4015	97472	1334	102102	14000		
Rapport options / actions (de valeur nominale 0,01 €)	1000	1	1000	1000	1	1	1	1	1	1	1	1
Prix d'exercice (en euros)	7680,00	15,61	12280,00	12280,00	12,65	12,65	12,65	7,14	7,14	7,14	12,25	
Conditions de performance	N/A	Oui	Oui	N/A	N/A							

PLANS												
	SO4D	SO5D	SO5E	SO6A	SO6B	SO6C	SO6D	SO6E	SO7A	SO9A		
Date d'octroi par le Conseil d'administration	30/08/2012	17/02/2012	26/02/2013	14/05/2014	29/08/2014	24/04/2015	06/10/2015	28/04/2016	30/04/2018	06/12/2018		
Date d'acquisition des droits	30/08/2016	17/02/2016	26/02/2017	14/05/2018	29/08/2018	24/04/2019	06/10/2019	28/04/2020	30/04/2022	06/12/2022		
Maturité du plan	28/08/2022	16/02/2022	26/02/2023	13/05/2024	28/08/2024	23/04/2025	05/10/2025	27/04/2026	30/04/2028	06/12/2028		
Nombre d'options attribuées	1373	196466	1500	116335	10875	79940	15550	110640	53000	25120		
Rapport options / actions (de valeur nominale 0,01 €)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Prix d'exercice (en euros)	10,18	10,18	16,89	11,96	10,03	15,8	13,01	17,29	12,65	12,00		
Conditions de performance	N/A	N/A	N/A									

Evolution du nombre d'options en cours de validité

Pour l'ensemble de ces plans, l'évolution du nombre d'options en cours de validité est la suivante :

<i>(en nombre d'options, avec division du nominal par 1000)</i>	31.12.2018	31.12.2017
Options en circulation à l'ouverture de l'exercice	455 546	513 469
Options attribuées	78 120	0
Options exercées	0	-33 909
Options annulées	-72 991	-23995
Options expirées	-87,30	-18,6
Options en circulation à la clôture de l'exercice	460 588	455 546

Le détail du total à la clôture est le suivant :

<i>(en nombre d'options)</i>	31.12.2018	31.12.2017
Plans antérieurs au 07/11/2002		
SO11A	0	0
SO11B	0	0
Plans postérieurs au 07/11/2002		
SO11C	0	0
SO22A	0	0
SO22B	0	0
SO22C	0	0
SO22D	0	30,30
SO33A	0	23,00
SO33B	0	35,00
SO33C	47	49,00
SO10A	116 000	116 000
SO10B	0	10,00
SO10C	1	1,00
SO4A	2 139	2 234
SO4B	1145	1145
SO4C	353	353
SO5A	23 719	24 243
SO5B	27 866	29 450
SO5C	0	0
SO4D	0	0
SO5D	52 108	59 998
SO5E	0	1 500
SO6A	47 395	66 120
SO6B	875	875
SO6C	39 500	50 110
SO6D	9 000	9 000
SO6E	65 320	94 370
SO7A	50 000	
SO9A	25 120	
TOTAL	460 588	455 546

8.12 Bons de souscriptions d'actions

L'assemblée générale mixte du 26 décembre 2008 a décidé l'émission de 85 bons de souscription d'actions autonomes (dits « BSA4 ») pour un prix d'émission unitaire de 0,01 euro conférant chacun le droit de souscrire à 1000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 7.680 euros, incluant une prime d'émission de 7.670 euros. Au 31 décembre 2010, les 85 BSA ont été alloués et souscrits.

L'assemblée générale du 31 décembre 2009 a décidé l'émission de 9 bons de souscription d'actions autonomes pour un prix d'émission unitaire de 0,01 euro conférant chacun le droit de souscrire à 1000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 12.280 euros, incluant une prime d'émission de 12.270 euros. Au 31 décembre 2010, les 9 BSA ont été alloués et souscrits. La date limite d'exercice ayant été atteinte et les BSA n'ayant pas été exercés durant la période impartie, les 9 BSA sont donc caducs au 31 décembre 2016.

L'assemblée générale du 31 décembre 2009 a décidé l'émission de 830.000 bons de souscription d'actions autonomes pour un prix d'émission unitaire de 0,01 euro conférant chacun le droit de souscrire à une action ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,01 euro. L'assemblée générale du 27 février 2010 a fixé le prix d'exercice par BSA de 15.61 euros, incluant une prime d'émission de 15.60 euros. Au 31 décembre 2010, les 830.000 ont été alloués et souscrits. L'exercice des 830.000 BSA est conditionné à hauteur de 60% à la vente du masitinib dans le cancer du pancréas chez l'homme (Enregistrement ou Autorisation temporaire d'utilisation de groupe). Le Conseil d'Administration du 14 décembre 2015 a constaté la non réalisation de cet objectif et a donc constaté la caducité de 498.000 BSA. Par ailleurs, le solde des BSA en circulation (332 000) n'ayant pas été exercé durant la période d'exercice dont la date d'expiration était le 3 février 2016, le conseil d'Administration du 19 décembre 2016 a donc constaté la caducité de 332.000 BSA.

L'assemblée générale du 8 septembre 2010 a décidé l'émission de 5.000 bons de souscription d'actions autonomes pour un prix d'émission unitaire de 0,01 euro conférant chacun le droit de souscrire à une action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 12,65 euros, incluant une prime d'émission de 12,64 euros. Au 31 décembre 2010, les 5.000 BSA ont été alloués et souscrits. En 2013, 2 500 ont été constatés caducs. Le solde est donc de 2 500 BSA au 31 décembre 2017. Le Conseil d'Administration du 30 avril 2018 a constaté la caducité des 2500 BSA restant. Le solde est donc nul au 31 décembre 2018.

L'assemblée générale du 30 mars 2012 a décidé de déléguer sa compétence au Conseil d'Administration aux fins d'émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société. Ainsi le Conseil d'Administration du 30 août 2012 a décidé d'émettre et d'attribuer 76 112 bons de souscription d'actions autonomes pour un prix d'émission unitaire de 0,01 euro conférant chacun le droit de souscrire à une action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 12,50 euros, incluant une prime d'émission de 12,49 euros. L'exercice de ces BSA est conditionné à la réalisation des objectifs suivants :

Répartition des BSA exerçables par bénéficiaire		Indication 1	Indication 2	Indication 3	Total
a) Initiation étude clinique confirmatoire		5%	5%	2.5%	12.5%
b) Obtention enregistrement conditionnel ou autorisation temporaire d'utilisation de cohorte (<i>plafond intégrant le cas échéant les BSA rendus exerçable au titre du point a) précédant</i>)		10%	10%	5%	25%
c) Autorisation de mise sur le marché (<i>plafond intégrant le cas échéant les BSA rendus exerçable au titre des points a) et b) précédant</i>)		20%	20%	10%	50%
Répartition des BSA maximum exerçable par bénéficiaire	Supérieur à 100M€	Supérieur à 250M€	Supérieur à 500M€	Supérieur à 1000M€	Total
Ventes nettes, directes ou indirectes, du masitinib	12,5%	12,5%	12,5%	12,5%	50,0%

Au 31 décembre 2012, les 76.112 BSA ont été alloués et souscrits.

Le Conseil d'Administration du 2 mai 2012 a décidé d'émettre et d'attribuer 17 585 bons de souscription d'actions autonomes pour un prix d'émission unitaire de 0,01 euro conférant chacun le droit de souscrire à une action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 15,81 euros, incluant une prime d'émission de 15,80 euros. Au 31 décembre 2012, les 17 585 BSA ont été alloués et souscrits.

L'assemblée générale du 30 mars 2012 a décidé de déléguer sa compétence au Conseil d'Administration aux fins d'émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société. Ainsi le Conseil d'Administration du 24 mai 2013 a décidé d'émettre et d'attribuer 15 285 bons de souscription d'actions autonomes pour un prix d'émission unitaire de 0,01 euro conférant chacun le droit de souscrire à une action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 17,98 euros, incluant une prime d'émission de 17,97 euros.

Au 31 décembre 2013, les 15 285 BSA ont été alloués et souscrits.

L'assemblée générale du 27 juin 2014 a décidé de déléguer sa compétence au Conseil d'Administration aux fins d'émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société. Ainsi le Conseil d'Administration du 29 août 2014 a décidé d'émettre et d'attribuer 84 000 bons de souscription d'actions autonomes pour un prix d'émission unitaire de 0,01 euro conférant chacun le droit de souscrire à une action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 10,03 euros, incluant une prime d'émission de 10,02 euros.

Au 31 décembre 2014, les 84 000 BSA ont été alloués et souscrits.

En 2015, 25 666 ont été rendus caducs.

En 2018, 6 999 ont été rendus caducs.

Le solde des BSA est de 51 335 au 31 décembre 2018.

Le Conseil d'Administration du 1^{er} novembre 2014 a utilisé la délégation accordée par l'Assemblée Générale du 27 juin 2014 pour émettre et attribuer 1 647 024 bons de souscriptions d'actions remboursables pour un prix unitaire de seize centimes d'euros conférant chacun le droit de souscrire à une action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 8,92 euros, incluant une prime d'émission de 8,91 euros. Au 31 décembre 2015, les 1 647 024 BSAR ont été alloués et souscrits.

Les principales caractéristiques de ces BSAR sont les suivantes :

- La souscription des BSAR est soumise à la signature d'un pacte de concert aux assemblées générales de la société avec l'actionnaire majoritaire actuel (AMY SAS et Alain Moussy) et à la signature d'un engagement de conservation jusqu'au 30 août 2034 des actions issues des BSAR.
- Le prix de souscription unitaire est égal à la moyenne sur Euronext Paris du cours des trente dernières séances de bourse précédant la date du 31 octobre 2014, soit 8,92 euros, incluant une prime d'émission de 8,91 euros.
- Les BSAR ne seront pas exerçables tant que la moyenne des cours de l'action de la Société au cours des soixante derniers jours de bourse précédant la date d'exercice est inférieure à 30 euros ;
- Les BSAR devront être exercés si la moyenne des cours de l'action de la Société au cours des soixante derniers jours de bourse précédent ladite date est supérieure à 50 euros.

L'assemblée générale du 27 juin 2014 a décidé de déléguer sa compétence au Conseil d'Administration aux fins d'émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société. Ainsi le Conseil d'Administration du 31 août 2015 a décidé d'émettre et d'attribuer 28 000 bons de souscription d'actions autonomes pour un prix d'émission unitaire de 0,01 euro conférant chacun le droit de souscrire à une action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 14,41 euros, incluant une prime d'émission de 14,40 euros.

Au 31 décembre 2015, les 28 000 BSA ont été alloués et souscrits.

En 2016, 14 000 BSA ont été constatés caducs par le conseil d'Administration du 30 août 2016. Le solde est donc de 14 000 BSA au 31 décembre 2018.

L'assemblée générale du 28 juin 2016 a décidé de déléguer sa compétence au Conseil d'Administration aux fins d'émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société. Ainsi :

- le Conseil d'Administration du 30 août 2016 a décidé d'émettre et d'attribuer 14 000 bons de souscription d'actions autonomes pour un prix d'émission unitaire de 0,01 euro conférant chacun le droit de souscrire à une action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 13,30 euros, incluant une prime d'émission de 13,29 euros.

Au 31 décembre 2016, les 14 000 BSA ont été alloués et souscrits.

En 2018, 11 666 BSA ont été constatés caducs par le conseil d'Administration du 30 avril 2018. Le solde est donc de 2 334 BSA au 31 décembre 2018.

- le Conseil d'Administration du 19 décembre 2016 a décidé d'émettre et d'attribuer 332 000 bons de souscription d'actions autonomes pour un prix d'émission unitaire de 0,01 euro conférant chacun le droit de souscrire à une action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 15,61 euros, incluant une prime d'émission de 15,60 euros.

Au 31 décembre 2017, les 332 000 BSA ont été alloués et souscrits.

L'assemblée générale du 9 décembre 2016 a décidé de modifier des termes et conditions des obligations convertibles souscrites par les fonds JP SPC 3 Valor Biotech II, JP SPC 3 Valor Biotech III, JP SPC 5 Valor Biotech IV et JP SPC 3 Obo FGP Private Equity le 31 mai 2013, 28 mai 2013, 28 mai 2013 et 5 juin 2013, respectivement et d'autoriser la conversion des obligations convertibles en actions de préférence, en BSA Conversion, en BSA capitalisé et en BSA nominal. Ainsi :

- 60 000 BSA conversion ont été créés et permettront de souscrire, du 1er janvier 2017 au 1er janvier 2026, à une action ordinaire de la société pour un prix de souscription de 10 euros.
- 8 BSA nominaux ont été créés et permettront de souscrire sur des périodes déterminées (à savoir du 1er au 30 juin 2017, 2018, 2019 et 2020), à un prix d'exercice fixe par action ordinaire, à un nombre d'actions ordinaires variables en fonction du cours de bourse. Le cours retenu de l'action ne pourra être inférieur à 10 euros.
- 4 BSA capitalisés ont été créés et permettront de souscrire du 01/06/2020 au 30/06/2020, à un prix d'exercice fixe par action ordinaire à un nombre d'action ordinaire variable en fonction du cours de bourse. Le cours retenu de l'action ne pourra être inférieur à 10 euros.

L'assemblée générale du 28 juin 2017 a décidé de déléguer sa compétence au Conseil d'Administration aux fins d'émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société. Ainsi :

- le Conseil d'Administration du 31 août 2017 a décidé d'émettre et d'attribuer 39 314 bons de souscription d'actions autonomes pour un prix d'émission unitaire de 0,01 euro conférant chacun le droit de souscrire à une action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 0,01 euros. La durée d'exercice de ces bons est de dix ans.
Au 31 décembre 2017, les 39 314 BSA ont été alloués, souscrits et exercés en 2018.
- le Conseil d'Administration du 18 décembre 2017 a décidé d'émettre et d'attribuer 1 000 000 bons de souscription d'actions pour un prix d'émission unitaire de 0,05 euro conférant chacun le droit de souscrire à une action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 11 euros, incluant une prime d'émission de 10,99 euros. Ces bons de souscriptions d'actions ont été émis en décembre 2017 et souscrits en janvier 2018 par la société Quercegen dans le cadre d'un projet de collaboration visant à évaluer le développement clinique de la combinaison du masitinib avec les composés de la société Quercegen. L'exercice de ces BSA est conditionné à la réalisation des conditions à la note (3) du chapitre 8.6 du présent rapport de gestion (page 43).
- le Conseil d'Administration du 29 janvier 2018 a décidé d'émettre et d'attribuer 200 000 bons de souscription d'actions pour un prix d'émission unitaire de 0,05 euro conférant chacun le droit de souscrire à une action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 12 euros, incluant une prime d'émission de 11,99 euros. Ces BSA ont été attribués respectivement à la société JPL Pharma Consulting (100 000 BSA) et à la société MD Consulting, conformément aux contrats de prestations de services conclus en janvier 2018 avec ces sociétés. Aux termes de ces contrats, 40 000 BSA sont exerçable à la date anniversaire du contrat, et le solde des BSA est conditionné à la réalisation des conditions à la note (3) du chapitre 8.6 du présent rapport de gestion (page 43). Ces bons de souscriptions d'actions ont été émis en janvier 2018 et souscrits en juillet 2018 par la société MD Consulting.
- le Conseil d'Administration du 30 avril 2018 a décidé d'émettre et d'attribuer 14 000 bons de souscription d'actions autonomes pour un prix d'émission unitaire de 0,01 euro conférant chacun le droit de souscrire à une action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 12,65 euros, incluant une prime d'émission de 12,64 euros.
Au 31 décembre 2018, les 14 000 BSA ont été alloués et souscrits.

L'assemblée générale du 29 juin 2018 a décidé de déléguer sa compétence au Conseil d'Administration aux fins d'émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société. Ainsi :

- le Conseil d'Administration du 26 septembre 2018 a décidé d'émettre et d'attribuer 28 000 bons de souscription d'actions autonomes pour un prix d'émission unitaire de 0,01 euro conférant chacun le droit de souscrire à une action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 12,65 euros, incluant une prime d'émission de 12,64 euros.
Au 31 décembre 2018, les 28 000 BSA ont été alloués et souscrits.
- le Conseil d'Administration du 6 décembre 2018 a décidé d'émettre et d'attribuer 8 400 bons de souscription d'actions autonomes pour un prix d'émission unitaire de 0,01 euro conférant chacun le droit de souscrire à une action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 12 euros, incluant une prime d'émission de 11,99 euros. Ces bons de souscriptions d'actions ont été émis en décembre 2018 en faveur de la société Ysopa, société en cours de constitution, dans le cadre de la gestion des activités de pharmacovigilance de la Société. Au 31 décembre 2018, les 8 400 BSA ont été alloués et non souscrits.

Date d'émission par l'Assemblée Générale	Date D'attribution des titres	Nom des bénéficiaires	Nombre d'actions auxquelles donne droit chaque bon	Prix l'exercice d'un bon	Bons Attribués	Bons rendus caduques	Bons exercés	Actions pouvant être souscrites à la date de clôture
26/12/2008	26/12/2008	Kinet, JP	1000	7 680,00	85			85 000
31/12/2009	03/02/2010	Arys, E.	1000	12 280,00	9	-9		0
		Moussy, A.	1	15,61	830 000	-830 000		0
08/09/2010	05/10/2010	Cottert, Ch	1	12,65	2 500	-2 500		0
30/03/2012	02/05/2012	Pépin G.	1	15,80	17 585			17 585
	30/08/2012	Kinet, JP	1	12,50	76 112			76 112
	24/05/2013	Pépin G.	1	17,98	15 285			15 285
27/06/2014	29/08/2014	Costantini D.	1	10,03	14 000	-11 666		2 334
	29/08/2014	SAS Sixto	1	10,03	14 000	-6 999		7 001
	29/08/2014	O'Neill M.	1	10,03	14 000			14 000
	29/08/2014	Kinet, JP	1	10,03	14 000			14 000
	29/08/2014	Paillaud, G	1	10,03	14 000	-14 000		0
	29/08/2014	Moussy P.	1	10,03	14 000			14 000
	01/11/2014	Benjahad, A.	1	8,92	5 882			5 882
	01/11/2014	Letard, S.	1	8,92	5 882			5 882
	01/11/2014	Moussy, A	1	8,92	1 617 614			1 617 614
	01/11/2014	Guy, L.	1	8,92	5 882			5 882
	01/11/2014	Turci, S.	1	8,92	5 882			5 882
	01/11/2014	Giorgiutti, P.	1	8,92	5 882			5 882
	31/08/2015	Reverdin, B	1	14,41	14 000			14 000
	31/08/2015	Placet, C.	1	14,41	14 000	-14 000		0
28/06/2016	30/08/2016	Blondel, C	1	13,30	14 000	-11 666		2 334
	19/12/2016	Moussy, A.	1	15,61	332 000			332 000
09/12/2016	09/12/2016	JP SPC 5 Valor Biotech IV : BSA parité conversion fixe BSA parité conversion variable	1 Non déterminé	10	37 387 5	-1		37 387 Non déterminé
	09/12/2016	JP SPC 3 Valor Biotech II : BSA parité conversion fixe BSA parité conversion variable	1 Non déterminé	10	8 979 1			8 979 Non déterminé
	09/12/2016	JP SPC 3 Obo FGP Private Equity : BSA parité conversion fixe BSA parité conversion variable	1 Non déterminé	10	7 280 1			7 280 Non déterminé
	09/12/2016	JP SPC 3 Valor Biotech III BSA parité conversion fixe BSA parité conversion variable	1 Non déterminé	10	6 354 5	-1		6 354 Non déterminé
28/06/2017	31/08/2017	Deltec Bank and Trust Limited	1	0,01	39 314		39 314	0
	18/12/2017	Quercegen Pharma	1	11	1 000 000			1 000 000
	29/01/2018	JPL Pharma	1	12	100 000			100 000
	29/01/2018	MD Consulting	1	12	100 000			100 000
	30/04/2018	Riez, N.	1	12,65	14 000			14 000
29/06/2018	26/09/2018	Mourey, E	1	12,65	14 000			14 000
	26/09/2018	Bihr, B.	1	12,65	14 000			14 000
	06/12/2018	Ysopa	1	12	8 400			8 400
Total								3 551 075

8.13 Plan de Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise

Le tableau ci-après présente les principales caractéristiques des plans de BSPCE en cours de validité à la clôture.

	PLANS POSTERIEURS AU 07/11/2002 OU VESTANT APRES LE 01/01/2007									
	BCE2007-A	BCE2007-B	BCE2008-A	BCE2008-B	BCE2008-C	BCE2008-D	BCE2010-A	BCE2012	BCE2013	
Date d'octroi par le Conseil d'administration	17/06/2008	16/12/2008	13/01/2009	13/01/2009	19/11/2009	03/02/2010	03/02/2010	30/08/2012	22/04/2013	
Nombre d'options attribuées	1191	379	321	330 (au max.)	185	15	72588	3158636	40554	
Rapport options / actions (valeur nominale 0,01€)	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1	1	1	
Conditions d'acquisition :										
Conditions de performance	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
Maturité du plan	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027	
Prix d'exercice (en euros)	7680,00	7680,00	7680,00	7680,00	7680,00	12280,00	12,28	12,50	18,74	

Plans de Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise

Caractéristiques des plans BCE2007A à BCE2010A

Tranche	BCE2007A	BCE2007B	BCE3A	BCE3B	BCE2008A	BCE2008B	BCE2008C	BCE2008-D	BCE2010-A
1	A compter de la 1ère année de l'attribution, sous réserve de la réalisation des objectifs								
2	A compter de la 2è année de l'attribution, sous réserve de la réalisation des objectifs								
3	A compter de la 3è année de l'attribution, sous réserve de la réalisation des objectifs								
4	A compter de la 4è année de l'attribution, sous réserve de la réalisation des objectifs								
5	A compter de la 5è année de l'attribution, sous réserve de la réalisation des objectifs et au plus tard le :								
	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027

Caractéristiques des plans BCE2012 et BCE2013 :

- le droit des bénéficiaires d'exercer les BCE sera soumis à la réalisation des conditions suivantes :
Pour chaque allocataire, l'exercice de 50% des BCE est conditionné à la réalisation d'objectifs opérationnels, et l'exercice de 50% des BCE est conditionné à la réalisation d'objectifs de chiffre d'affaires, définis comme suit:
 - i. L'exercice de 5% des BCE est conditionné à l'initiation d'une étude clinique confirmatoire, marquée par l'inclusion du premier patient ; le nombre de BCE rendu exerçable au titre de l'initiation d'études cliniques confirmatoires ne pouvant excéder 12,5% des BCE (soit 2 études confirmatoires donnant chacune droit à l'exercice de 5% des BCE et une troisième études confirmatoires donnant droit à l'exercice de 2,5% des BCE).
 - ii. L'exercice de 10% des BCE est conditionné à l'obtention d'un enregistrement conditionnel ou l'obtention d'une autorisation temporaire d'utilisation de cohorte, étant précisé que :
 - si l'enregistrement conditionnel ou l'obtention d'une autorisation temporaire d'utilisation de cohorte fait suite à la réalisation d'une étude confirmatoire, alors il est déduit du nombre de BCE ainsi rendu exerçable le nombre de BCE rendu exerçable au titre de l'ouverture de l'étude confirmatoire (non cumul des deux objectifs) ;
 - le nombre de BCE rendu exerçable au titre de ces enregistrements conditionnels ou initiations autorisations temporaires d'utilisations de cohorte ne peut excéder 25% des BCE (soit 2 enregistrements conditionnels ou ATU de cohorte donnant chacune droit à l'exercice de 10% des BCE et un troisième enregistrements conditionnels ou ATU de cohorte donnant droit à l'exercice de 5% des BCE).
 - iii. L'exercice de 20% des BCE est conditionné à l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché, étant précisé que :
 - si l'autorisation de mise sur le marché fait suite à une étude confirmatoire et/ou à un enregistrement conditionnel/obtention d'une autorisation temporaire d'utilisation de cohorte, alors il est déduit du nombre de BCE rendu exerçable le nombre de BCE ainsi rendu exerçable au titre de l'ouverture de l'étude confirmatoire et/ou enregistrement conditionnel/obtention d'une autorisation temporaire d'utilisation de cohorte (non cumul des trois objectifs) ;
 - le nombre de BCE rendu exerçable au titre de ces autorisations de mise sur le marché ne pouvant excéder 50% (soit 2 enregistrements donnant chacun droit à l'exercice de 20% des BCE et un troisième enregistrement donnant droit à l'exercice de 10% des BCE).
 - iv. L'exercice de 12,5% des BCE est conditionné à la première réalisation par AB Science d'un niveau de chiffre d'affaires annuel net de cent millions d'Euros.
 - v. L'exercice de 12,5% des BCE est conditionné à la première réalisation par AB Science d'un niveau de chiffre d'affaires annuel net de deux cent cinquante millions d'Euros.
 - vi. L'exercice de 12,5% des BCE est conditionné à la première réalisation par AB Science d'un niveau de chiffre d'affaires annuel net de cinq cents millions d'Euros.
 - vii. L'exercice de 12,5% des BCE est conditionné à la première réalisation par AB Science d'un niveau de chiffre d'affaires annuel net d'un milliard d'Euros.

Pour l'ensemble de ces plans, l'évolution du nombre d'options en cours de validité est la suivante :

(en nombre d'options)	31.12.2018	31.12.2017
Options en circulation à l'ouverture de l'exercice	3 192 780	3 192 976
Options attribuées	0	0
Options exercées	0	-196
Options annulées	0	0
Options expirées	0	0
Options en circulation à la clôture de l'exercice	3 192 780	3 192 780

Le détail du total à la clôture est le suivant :

(en nombre d'options)	31.12.2018	31.12.2017
Plans postérieurs au 07/11/2002 ou vistant après le 01/01/2007		
BCE3A	-	-
BCE3B	-	-
BCE2007A	1 077	1 077
BCE2007B	297	297
BCE2008A	321	321
BCE2008B	220	220
BCE2008C	185	185
BCE2008D	10	10
BCE2010A	72 588	72 588
BCE2012	3 077 528	3 077 528
BCE2013	40 554	40 554
TOTAL	3 192 780	3 192 780

8.14 Plan des Actions de Préférence gratuites

Caractéristiques du plan :

	AGAP B1 et B2	AGAP B3
Date d'octroi par le Conseil d'administration	16/12/2015	28/12/2017
Nombre d'options autorisées	33 999	7 550
Nombre d'options attribuées par le conseil d'Administration du 19.12.2016	33 751	
Nombre d'options attribuées par le conseil d'Administration du 28.12.2017	180	
Nombre d'options attribuées par le conseil d'Administration du 23.01.		7 527
Rapport options / actions (valeur nominale 0,01€)	1	1
Conditions d'acquisition :		
<i>Conditions de présence et de performance</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>
Maturité du plan	31/12/2024	31/12/2024
Prix d'exercice (en euros)	0	0

Les conditions de conversion des actions gratuites sont détaillées au paragraphe 8.6 du présent rapport.

8.15 Actions à bons de souscription d'actions (ABSA)

764 820 actions à bons de souscriptions d'actions (ABSA) ont été émises le 21 avril 2016 au prix de 15,69 euros après une décote de 10% par rapport à la moyenne pondérée des cours de l'action AB Science des cinq dernières séances de bourse précédant la date de fixation du prix, soit 17,43 euros. Chaque ABSA est composé d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'actions (BSA). Les BSA pourront permettre la souscription de 191 205 actions nouvelles supplémentaires au prix de 15,69 euros après la décote de 10%. La valeur théorique du BSA est équivalente à une décote supplémentaire de 5,2%.

Les BSA sont exerçables pendant deux ans à compter de leur émission. Ils ne sont pas cotés sur Euronext Paris.
Au 31 décembre 2018, aucun bon de souscription n'a été exercé et ils sont caduques.